

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 20 octobre 2015 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Jacklyn Estrada Rodriguez, Chantal Denis, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 32 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-10-143

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets les correspondances reçues et les suivis relatifs aux questions de la période de questions de la séance du Conseil du 15 septembre 2015. Le Maire présente madame Isabelle Coulombe qui est responsable du service de travailleur de rue. Il mentionne les correspondances reçues durant le mois, entre autres une lettre de l'Office des personnes handicapées du Québec, la réception du 2^e versement d'assistance financière de la Fête nationale 2015 au montant de 422,75 \$, de l'invitation de l'Accueil du Rivage à assister à une pièce de théâtre concernant la sécurité incendie qui se tiendra le 23 octobre 2015 à 13 h 30 à l'Église, il mentionne également que la collecte annuelle d'automne de la Fabrique est en cours présentement et de la réception d'une lettre de remerciements de la part de Léonard Gariépy, curé.

RÉSOLUTION 2015-10-144

**L'Œil régional : Sollicitation pour un cahier spécial
dans le cadre de son 45^e anniversaire d'existence**

Considérant qu'un seul point de distribution du journal L'Œil régional s'effectue sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que plusieurs demandes afin de rajouter des points de distributions sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont été formulées au journal L'Œil régional;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a reçu aucune réponse de la part du journal;

Considérant le peu d'exemplaires distribués sur son territoire;

Considérant que le Conseil municipal ne peut justifier cette dépense;

Considérant la volonté du Conseil municipal de participer à cet événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu ne peut participer au cahier spécial du 45^e anniversaire d'existence du journal L'Œil régional.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-145

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
(TECQ) 2014 à 2018**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-146

**Appui au projet du Centre de femmes l'Essentielle
Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage**

Considérant que le projet Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage du Centre de femmes l'Essentielle s'inscrit en continuité avec le projet Genre et territoire : une approche d'éducation populaire par les femmes auprès des municipalités;

Considérant que le projet Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage rendra possible la poursuite de la collaboration avec des objectifs différents et des retombées bien ancrées;

Considérant que le projet Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage permettra que différents lieux de gouvernance, soit la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les municipalités ciblées (Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine-sur-Richelieu), s'approprient le dossier de l'égalité comme un vecteur de développement économique et social ainsi que l'outil d'Analyse différencié selon les sexes (ADS) dans leurs pratiques de gouvernance;

Considérant que le projet Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage permettra d'ancrer les façons de réfléchir le développement, soit sous la lunette de l'approche genre et territoire, pour avoir des effets durables sur la place des femmes dans le développement local et régional et dans la gouvernance;

Considérant que le projet Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage travaille sur quatre volets à la fois, soit les volets municipalités, MRC, femmes et éducation/diffusion, donne un ancrage solide pour s'assurer de la durabilité de retombées issues du projet;

Considérant le professionnalisme et la pertinence du Centre de femmes l'Essentielle comme ressource dans le milieu impliqué au niveau de la concertation et au développement social, tant au niveau local que régional;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet du Centre de femmes l'Essentielle Genre et territoire 2 : appropriation et ancrage.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-147

Opération Nez rouge Contrecœur, édition 2015

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière pour l'édition 2015 au montant de 150 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Contrecœur.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-148

**Autorisation de dépenses pour achat de billets souper-bénéfice
VRAC (Verchères Relève Agricole Chambly)**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une dépense au montant de 45 \$ pour l'achat de trois billets pour le souper-bénéfice de l'organisme VRAC (Verchères Relève Agricole Chambly) qui se tiendra le samedi 21 novembre 2015 au Centre communautaire de Verchères.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-149

**Déclaration de compétence concernant la mise en place et l'exploitation d'un service
d'Écocentre régional à la MRC de La Vallée-du-Richelieu**

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a transmis par sa résolution n° 2015-03-044 à la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il ne manifeste pas l'intérêt d'utiliser un autre service d'Écocentre que celui de la MRC de Marguerite d'Youville;

Considérant que l'Écocentre de la MRC Marguerite d'Youville est située à proximité du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il n'est pas intéressé à céder la compétence à la MRC de La Vallée-du-Richelieu ni être pris en charge par la MRC de La Vallée-du-Richelieu en ce qui concerne la mise en place et l'exploitation d'un service d'Écocentre régional.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-10-150

**Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement
à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires entre
la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Commission scolaire des Patriotes reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles;

Considérant que ce protocole d'entente rationalise et favorise sur le territoire qu'elles desservent l'utilisation maximale d'un réseau d'immeubles (bâtisses et terrains) et

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

d'équipement susceptible de répondre aux besoins éducatifs et aux besoins de loisirs des résidents du territoire;

Considérant que ce protocole d'entente assure à la population résidant sur le territoire qu'elles desservent la mise en place de services complémentaires (éducation et loisirs), dans un cadre harmonieux;

Considérant que ce protocole d'entente favorise l'utilisation maximale de l'équipement dont s'est dotée la population, tant du côté scolaire que municipal;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a, entre autres pour mission d'offrir des programmes d'enseignement régulier et parascolaire et de formation à ces élèves jeunes et adultes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a, entre autres, pour mission l'organisation, le développement et la mise en place de programmes d'activités dans le domaine de la culture, du sport, du loisir et du développement social;

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-151

Remerciements à la Pépinière Yvon Auclair et Fils situé à Otterburn Park
Dons d'arbres et d'arbustes

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de transmettre une lettre de remerciements à la Pépinière Yvon Auclair et Fils, situé à Otterburn Park ainsi qu'à leur employée, résidente de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour le don de 334 arbustes et arbres qui pourront être utilisés sur le territoire pour divers projets au printemps 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-152

**Contrat de sous-location d'une parcelle de terre avec la compagnie Agri-Vallée inc.
et avec le propriétaire du fonds de terre : Parelemco**

Considérant que l'utilisation d'une parcelle de 3 acres de terre située à l'arrière des maisons de la rue des Saules et près du Centre communautaire et administratif de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pourrait être utilisé afin d'y tenir des activités diverses, sportives et de loisirs tels qu'une patinoire familiale, terrain de baseball ou terrain de soccer additionnel;

Il est proposé et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de sous-location d'une parcelle de 3 acres de terre située à l'arrière des maisons de la rue des Saules et près du

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

Centre communautaire et administratif de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, avec monsieur Alain Lavallée de la compagnie Agri-Vallée inc. et monsieur Clément Pépin de Pareclemco, propriétaire du fonds de terre, le tout pour permettre à la Municipalité d'y tenir des activités diverses, sportives et de loisirs tels qu'une patinoire familiale, terrain de baseball ou terrain de soccer additionnel.

- Que** le contrat de sous-location sera d'une période d'essai de la date de la signature du contrat au 31 décembre 2016.
- Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 600 \$ taxes applicables en sus pour le paiement à Agri-Vallée inc. dudit contrat de sous-location, paiement autorisé à la signature dudit contrat de sous-location par toutes les parties de celui-ci;
- Que** la présente résolution fasse et elle fait partie intégrante dudit contrat de sous-location et il en est de même dudit contrat de sous-location.

Monsieur le Maire Denis Campeau demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Le vote est demandé.

Pour : Madame Jacklyn Estrada Rodriguez Madame Dominique Rougeau Monsieur Pierre Lauzon Madame Chantal Denis	Contre : Monsieur Bernard Archambault Madame Lucie Beaudoin
---	--

Adoptée à la majorité des conseillers présents

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-153

**Autorisation de dépenses :
Rendez-vous de l'habitation,
le lundi 23 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant approximatif de 1 000 \$ pour l'inscription et la participation du Maire et d'un conseiller ou d'une conseillère au Rendez-vous de l'habitation qui se tiendra le lundi 23 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-10-154

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

- Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 20 octobre 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 85 935,97 \$ au 30 septembre 2015. (Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 30 septembre 2015	32 106,94 \$
Factures payées au 30 septembre 2015	53 829,03 \$
Total au 30 septembre 2015	85 935,97 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-10-155

Autorisation de dépense
Participation à une formation par PG Solutions relative aux finances municipales
par la technicienne comptable, madame Martine Loiseau

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la dépense au montant de 205 \$ taxes applicables en sus pour la participation de la technicienne comptable, madame Martine Loiseau, à une formation donnée par PG Solutions relative aux finances municipales.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-156

Entériner la dépense
Pour réparation - poste informatique par Ordinateurs Expert Carignan

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu entérine la dépense au montant de 305 \$ taxes applicables en sus pour la réparation du poste informatique de la coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-157

Affectation au budget 2015
Services professionnels et règlement du litige au dossier des ressources humaines

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière d'effectuer les dépenses aux montants suffisants pour les services professionnels et règlement du litige au dossier des ressources humaines;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise une affectation au surplus libre du budget 2015 pour le paiement de la facture aux montants suffisants pour les services professionnels et règlement du litige au dossier des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2015-10-158

Procès-verbal séance ordinaire du 15 septembre 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° 2014-06

Pour abrogation du Règlement n° 2014-06 et amendements relatifs au contrôle animalier sur le territoire à toute fin que de droit
par le projet de règlement n° 2015-04 relatif au contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Je, Dominique Rougeau, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement n° 2015-04 pour abroger le règlement n° 2014-06 relatif au contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 20 octobre 2015

* * * * *

AVIS DE MOTION N° 2015-05

Pour adoption du Règlement n° 2015-05
relatif au contrôle animalier
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Je, Dominique Rougeau, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement n° 2015-05 relatif au contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 20 octobre 2015

2.6 Gestion du personnel

* * * * *

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE et SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2015-10-159

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 7 494 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
Coffre d'outils pour le Camion 617	2 000 \$
Habit de combat	3 000 \$
Inspection véhicules	294 \$
Achat de bonbons pour la fête de l'Halloween	100 \$
Lance 2 pouces ½	1 300 \$
6 x lampes de poche de type « survivor »	600 \$
8 x détecteurs de fumé, 2 extincteurs et 8 lampes de poche (visite de l'école)	200 \$
Total (taxes applicables en sus)	7 494 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-10-160

Entériner la dépense pour l'achat de pièces pour le compresseur et autorisation de remboursement à monsieur Michel Frisée

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la dépense pour l'achat de pièces pour le compresseur au montant de 43,12 \$ taxes applicables incluses;

Que le Conseil municipal autorise le remboursement de la dépense pour l'achat de pièces pour le compresseur au montant de 43,12 \$ taxes applicables incluses à monsieur Michel Frisée.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-161

Logiciel d'incendie « Emergencys » - Fin de contrat

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente pour l'utilisation, par les municipalités locales, du logiciel de pompiers « Emergencys »;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se déclare insatisfaite dudit logiciel compte tenu de sa complexité à l'utilisation;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se déclare insatisfaite du service de soutien;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite procéder à l'acquisition d'un autre logiciel d'incendie et ainsi cesser l'utilisation du logiciel d'incendie « Emergencys »;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il souhaite, à compter du 1^{er} janvier 2016, cesser l'utilisation du logiciel « Emergencys » et ainsi interrompre le paiement de tous les frais en lien avec ce programme.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-162

**Nomination de monsieur Mathieu Lachance et monsieur Grégoire Guy
au sein du Comité Santé Sécurité au Travail
à la MRC de La Vallée-du-Richelieu**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme comme représentant au sein du Comité Santé Sécurité au Travail à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Mathieu Lachance, directeur adjoint au Service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et monsieur Grégoire Guy, pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au sein du Comité santé et sécurité à la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Sécurité civile

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité civile.

RÉSOLUTION 2015-10-163

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 578,50 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Facture - Contrôle animalier : Entente de 5 ans se terminant le 31 octobre 2019 avec Fondation Caramel (du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)	2 578,50 \$
Total	2 578,50 \$

Adoptée à l'unanimité

3.3 Sécurité publique

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels du service de sécurité publique.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-10-164

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 100 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
Frais de numérisation de plans formats A1	100 \$
Total (taxes applicables en sus)	100\$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-10-165

**Renouvellement du contrat de services – Entretien d'un chemin d'hiver (Pont de glace)
à Entretien paysager René Chagnon enr.
Années 2016 et 2017**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de service à Entretien paysager René Chagnon enr. pour l'entretien d'un chemin d'hiver (pont de glace) sur la rivière Richelieu situé entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu au montant de 7 400 \$ taxes applicables incluses pour l'année 2016 et au montant de 7 500 \$ taxes applicables incluses pour l'année 2017.

Que le coût annuel est réparti à parts égales entre les Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-166

Réclamation au ministère des Transports (MTQ)
Subvention pour l'amélioration du réseau routier
pour le rang du Brûlé

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu:

- Que** le Conseil accepte les travaux terminés concernant l'amélioration du rang du Brûlé et les dépenses s'y rapportant au montant de 140 117,58 \$ taxes applicables incluses dont il a autorisé les paiements par sa résolution n° 2015-08-159.
- Que** le Conseil réclame la subvention de 7 959\$ accordée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Robert Poëti, par l'entremise de notre député, monsieur Simon Jolin-Barette;
- Que** le Conseil déclare que les dépenses pour lesdits travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention et demande au ministère des Transports de bien vouloir lui verser ladite subvention consentie au dossier n° 00022926-1-57075 (16) – 2015-06-18-59.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-167

Demande de rencontre à la Ville de Contrecoeur :
Déneigement et entretien du Rang Allard

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Contrecoeur prend en charge le déneigement et l'entretien du Rang Allard;

Considérant que la Ville de Contrecoeur facture la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu annuellement pour leur service de déneigement et d'entretien du Rang Allard;

Considérant qu'avec la réforme cadastrale les limites territoriales ont été modifiées et qu'une partie additionnelle du Rang Allard est sous la possession de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

- Que** le préambule de la présente résolution fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal et la directrice générale et secrétaire-trésorière à discuter et à conclure une entente entre la Ville de Contrecoeur et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu concernant la prise en charge du service du déneigement et de l'entretien du Rang Allard par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Transport adapté

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-10-168

**Appui à la démarche : Pétition nationale pour un rehaussement
du financement gouvernemental
des services de transport adapté au Québec**

Considérant la demande de l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) et ses organismes membres régionaux aux élus de l'Assemblée Nationale du Québec de s'engager dans un financement adéquat qui réponde aux besoins actuels et à ceux déjà prévisibles reliés à la mobilité des personnes handicapées, de manière à favoriser leurs déplacements en transport;

Considérant la demande de l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) et ses organismes membres régionaux aux élus de l'Assemblée Nationale du Québec de s'engager dans un financement à long terme en transport adapté aux personnes handicapées, dans une Politique nationale de mobilité durable;

Considérant la demande de l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) et ses organismes membres régionaux aux élus de l'Assemblée Nationale du Québec qui invitent tous les citoyens et citoyennes du Québec à exprimer leur opinion, avant le 2 décembre 2015, en signant la pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule de la présente résolution fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal invite tous les citoyens à exprimer leur opinion en signant la pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.
- Que** le Conseil municipal appuie la démarche de l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec à la signature de la pétition nationale pour un rehaussement du financement gouvernemental des services de transport adapté au Québec.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-10-169

**Autorisation de dépenses
Dave Williams, ing.
Honoraires professionnels
pour le projet d'étude pluviale du secteur chemin Pomme d'Or**

Il est proposé et résolu :

- Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le paiement de la facture de Dave Williams, ing. au montant de 1 900 \$ taxes applicables en sus relative au projet d'étude pluviale du secteur chemin de la Pomme d'Or lors de la réception du plan complété avec les correctifs qui ont été demandés par la Municipalité;

Monsieur le Maire Denis Campeau demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Le vote est demandé.

Pour :

Madame Jacklyn Estrada Rodriguez
Madame Dominique Rougeau
Monsieur Pierre Lauzon
Madame Chantal Denis

Contre :

Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin

Adoptée à la majorité des conseillers présents

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

RÉSOLUTION 2015-10-170

Budget 2016 AIBR

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le budget 2016 de la Régie de l'AIBR tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

* * * * *

4.5 IMMOBILISATION

S/O

* * * * *

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-10-171

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 5 789,80 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Paiement pour les professeurs et animateurs des activités récréatives : programmation automne 2015	3739,80 \$
Bonification du matériel de jeu pour le Camp de jour	300,00 \$
Atelier de fabrication de cartes de Noël le samedi 5 décembre de 13 h à 16 h Matériel de bricolage	150,00 \$
Fête de Noël Spectacle, déjeuner, animation et matériel de jeu	1,500 \$
Vernissage de l'exposition de Gary Martin : les couleurs de ma pensée du 14 novembre au 10 janvier 2016	100 \$
Total	5,789,80 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-172

Entériner l'autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine des dépenses relatives au transport pour le camp de jour 2015 estimées à 960 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

Description	Montant
AUTOBUS BLANCHARD	
Saint-Marc-sur-Richelieu (SAMAJAM)	125 \$
Zoo de Granby	450 \$
Capitaine Gribou	285 \$
Activités au 664, Rang de l'Acadie	100 \$
Total (taxes applicables en sus)	960 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Pour dépôt - Rapport trimestriel de la Maison des jeunes La Traversée : juillet, août et septembre 2015

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-173

Subvention 2015 au Comité de soccer de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant la demande et les pièces justificatives reçues le 19 octobre 2015 de la part du Comité de soccer de Saint-Antoine-sur-Richelieu (*Note au lecteur : uniformes, casquettes, bouteilles d'eau, le souper spaghetti, matériel sportif, chandails arbitres*), demande de la subvention 2015;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la subvention 2015 au montant de 1 500\$ au Comité de soccer de Saint-Antoine-sur-Richelieu suite à leur demande et à la réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.1.1 Maison de la culture et du tourisme

L'élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-10-174

Réfection de la galerie de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et aménagement d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite
Extension de l'exécution des travaux – printemps 2016

Considérant qu'un délai dans l'obtention de la subvention au programme TECQ 2014-2018 à l'utilisation du 20 % de son enveloppe allouée;

Considérant que la période hivernale approche;

Considérant l'octroi du contrat de la réfection de la galerie de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et l'aménagement d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à Construction Boyer & Fils inc. par la résolution du Conseil municipal n°2015-09-188 le 15 septembre 2015;

Considérant la demande du Conseil municipal à Construction Boyer et fils de la possibilité de reporter l'exécution des travaux de la réfection de la galerie de la Maison de la culture

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

Eulalie-Durocher ainsi que l'aménagement d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite au printemps 2016;

Considérant la réponse de Construction Boyer et fils dans sa lettre datée du 13 octobre 2015 confirmant qu'il lui est possible et considère être en mesure d'exécuter lesdits travaux entre le mois de mars 2016 et mai 2016;

Considérant que Construction Boyer et fils fera parvenir un croquis de la rampe aux alentours du mois de février 2016 et que ledit croquis devra être approuvé avant le début des travaux;

Considérant le délai du début des travaux;

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la remise de la garantie fournie par chèque visé à Construction Boyer et fils et qu'une nouvelle garantie devra être retournée à la Municipalité avant le début des travaux au plus tard le 29 février 2016.

Monsieur le Maire Denis Campeau demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Le vote est demandé.

Pour :

Monsieur Denis Campeau
Madame Dominique Rougeau
Monsieur Pierre Lauzon
Madame Chantal Denis

Contre :

Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin

Adoptée à la majorité des conseillers présents

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-10-175

Nomination d'un membre au Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC)

Monsieur Réal Desmarteau

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le conseil municipal nomme et mandate le citoyen, monsieur Réal Desmarteau, comme membre siégeant au Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en remplacement de monsieur Louis Mauger dont le 1^{er} terme s'est terminé en octobre 2015;

Que le mandat d'un membre du CCVCC peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Desmarteau se terminera en octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-10-176

**Projet de renouvellement de jumelage
Entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Dompierre-sur-mer**

Considérant qu'une entente de jumelage entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Dompierre-sur-mer existe depuis 1990;

Considérant que le 10 septembre 1984 la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Québec, a exprimé et proclamé le désir d'être jumelée avec Dompierre-sur-mer, France;

Considérant que le 16 mai 1989, le Conseil municipal de Dompierre-sur-mer a admis le principe d'un jumelage avec Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant la réponse favorable en date du 30 mars 1990 du Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que l'objectif du jumelage entre les deux municipalités est de promouvoir les échanges dans les secteurs d'ordres culturels, touristiques et économiques qui intéressent l'ensemble des citoyens;

Considérant qu'un groupe de citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu est intéressé de prendre en charge la reprise des activités de jumelage;

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe le Conseil municipal de Dompierre-sur-mer de son intention de renouveler son jumelage avec Dompierre-sur-mer.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

5.3 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépenses

BIBLIOTHÈQUE HÉLÈNE DUPUIS-MARION

Rapport trimestriel

Du 1er juillet au 30 septembre 2015

REVENUS

Amendes	66,95 \$
Subvention municipale	0,00 \$
Autres-effets perdus	0,00 \$

Total revenus 5 515.81 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

DÉPENSES

Livres	
Adulte documentaire	21,94 \$
Adulte roman	727,41 \$
Jeune roman	0,00 \$
Jeune BD	99,50 \$
Périodiques	291,81 \$
Cassettes - disques compacts	0,00 \$

Total 1 140,66 \$

Animation

Ateliers	1 387,90 \$
Autres-rencontres de bénévoles	0,00 \$

Total 1387,90 \$

Transport et communication

Poste	9,78 \$
Téléphone	276,41 \$
Transport	0,00 \$

Total 286,19 \$

Fourniture et approvisionnements

Matériel promotionnel Biblio	0,00 \$
Papeterie et matériel de bureau	0,00 \$

Total 0,00 \$

Informatique

Achat d'équipement	30,00 \$
Frais de service ou de soutien	0,00 \$

Total 30,00 \$

Dépenses diverses

Ameublement / équipement de bureau	6,30 \$
Reliure et réparation	56,00 \$
Frais bancaires	12,00 \$

Total 74,30 \$

Total dépenses 3 110,05 \$

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal
Aucune autorisation de dépenses

Note au lecteur : Prochaine rencontre du CCE prévue le 10 novembre 2015.

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault.

RÉSOLUTION 2015-10-177

**Autorisation de dépenses pour frais juridiques et frais d'ingénierie
pour étude du drainage pluvial des lots 4833205 et 4834371**

Considérant que le Conseil municipal désire finaliser dans les plus brefs délais le dossier des développements domiciliaires Phase I, Phase II et Phase III de Pareclemco;

Considérant qu'une étude devra être réalisée par un professionnel en ingénierie;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses relatives aux frais juridiques et frais d'ingénierie pour l'étude du drainage pluvial des lots 4833205 et 4834371 au montant maximal de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Note au lecteur : Pas de réunion du CCU, prochaine rencontre prévue en novembre 2015 : à déterminer.

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport
Aucune autorisation de dépenses

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 18 pour se terminer à 21 h 46.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-10-178

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Dominique Rougeau, appuyée par monsieur Bernard Archambault, la séance est levée à 21 h 46.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le 17 septembre 2015	Office des personnes handicapées du Québec : démarche Municipalité amie des aînés
Le 28 septembre 2015	Fête nationale du Québec 2015 – Versement de la 2 ^e tranche d'assistance financière au montant de 422,75 \$
Le 28 septembre 2015	Accueil du Rivage : Invitation à assister à une pièce de théâtre : « Les Feux de l'amour », le vendredi 23 octobre 2015 à 13 h 30 à l'Église Saint-Antoine-de-Padoue
Le 6 octobre 2015	Revenu Québec : Remboursement TVQ au montant de 46 063,43 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015

Le 7 octobre 2015	Ordre national du Québec : Les nominations à l'Ordre national du Québec 2015
Le 8 octobre 2015	Fabrique Saint-Antoine : Collecte annuelle d'automne
Le 13 octobre 2015	Lettre de Léonard Gariépy, curé
Le 13 octobre 2015	Centre de femmes l'Essentielle : Invitation à participer aux actions de la Marche mondiale des femmes 2015

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	11 novembre 2015
Séance enregistrée ordinaire publique dont rapport du Maire	17 novembre 2015

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière